

PLU

Plan local d'Urbanisme



5. ANNEXES

5.2 Annexes sanitaires - Eau potable



Projet arrêté le 30 septembre 2024

Projet approuvé le 30 juin 2025





agglomération



Arlysère

Albertville
Allondaz
Beaufort
Bonvillard
Césarches
Cevins
Cléry
Cohennoz
Crest-Voland
Esserts-Blay
Flumet
Frontenex
Gilly-sur-Isère
Grésy-sur-Isère
Grignon
Hauteluce Les Saisies
La Bâthie
La Giettaz
Marthod
Mercury
Montailleux
Monthion
Notre-Dame-de-Bellecombe
Notre-Dame-des-Millières
Pallud
Plancherine
Queige
Rognaix
Sainte-Hélène-sur-Isère
Saint-Nicolas-la-Chapelle
Saint-Paul-sur-Isère
Saint-Vital
Thénésol
Tournon
Tours-en-Savoie
Ugine
Venthon
Verrens-Arvey
Villard-sur-Doron

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSÈRE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022

Franck LOMBARD
Président d'Arlysère

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1	Caractérisation technique du service	3
1.1	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2	Mode de gestion du service	4
1.3	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4	Nombre d'abonnés	4
1.5	Eaux brutes	6
1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau.....	6
1.6	Eaux traitées.....	10
1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	10
1.6.2	Production	11
1.6.3	Achats d'eaux traitées.....	15
1.6.4	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	15
1.6.5	Autres volumes	15
1.6.6	Volume consommé autorisé.....	15
1.7	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	15
2	Tarification de l'eau et recettes du service	16
2.1	Modalités de tarification	16
2.2	Facture d'eau type (D102.0)	17
2.3	Recettes.....	19
3	Indicateurs de performance	20
3.1	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	20
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	21
3.3	Indicateurs de performance du réseau.....	22
3.3.1	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	22
3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	22
3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	22
3.3.4	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	23
3.4	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	23
3.5	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	24
3.6	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	24
3.7	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	24
3.8	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	25
3.9	Taux de réclamations (P155.1)	25
4	Financement des investissements.....	26
4.1	Montants financiers.....	26
4.2	État de la dette du service	26
4.3	Amortissements	26
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	26
4.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	27
6	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté d'Agglomération Arlysère
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : EP REGIE + prestations
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☒	☐

-
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cevins, Cléry, Cohennoz, Crest-Voland, Césarches, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grignon, Grésy-sur-Isère, Hauteluce, La Bâthie, La Giétaz, Marthod, Mercury, Montailleur, Monthion, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancherine, Queige, Rognaix, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Sainte-Hélène-sur-Isère, Thénésol, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrens-Arvey, Villard-sur-Doron
- Existence d'une CCSPL ☒ Oui ☐ Non
- Existence d'un schéma de distribution ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation* : 12/12/2019 ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur ☒ Oui, date d'approbation* : 23/12/2019 ☐ Non

* Approbation en assemblée délibérante

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité comme Régie à autonomie financière

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 63 463 habitants au 31/12/2022.

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 37 908 abonnés au 31/12/2022 (37 305 au 31/12/2021).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 39,47 abonnés/km au 31/12/2022.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,67 habitants/abonné au 31/12/2022.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 87,52 m³/abonné au 31/12/2022.

La répartition des abonnés par commune est présentée dans le tableau suivant :

COMMUNE	NB ABONNES au 31/12/2021	NB ABONNES au 31/12/2022	VARIATIONS %
Albertville	11 534	11 796	2,27
Allondaz	135	145	7,41
Beaufort Sur Doron	2 480	2 566	3,47
Bonvillard	201	199	-1,00
Césarches	200	200	0,00
Cevins	397	398	0,25
Cléry	206	213	3,40
Cohennoz	393	395	0,51
Crest Voland	629	636	1,11
Esserts-Blay	421	421	0,00
Flumet	421	430	2,14
Frontenex	1 058	1 060	0,19
Gilly sur Isère	1 631	1 644	0,80
Grésy sur Isère	663	681	2,71
Grignon	954	980	2,73
Hauteluce	699	710	1,57
La Bâthie	1 221	1 227	0,49
La Giettaz	551	557	1,09
Marthod	710	717	0,99
Mercury	1 733	1 750	0,98
Montailleur	340	340	0,00
Monthion	231	234	1,30
Notre Dame de Bellecombe*	702	703	0,14
Notre Dame des Millières	525	532	1,33
Pallud	394	397	0,76
Plancherine	241	240	-0,41
Queige	582	586	0,69
Rognaix	225	228	1,33
Saint Nicolas la Chapelle	378	386	2,12
Saint Paul sur Isère	319	321	0,63
Saint Vital	344	344	0,00
Sainte Hélène Sur Isère	693	705	1,73
Thénésol	177	176	-0,56
Tournon	317	316	-0,32
Tours en Savoie	507	534	5,33
Ugine	3 828	3 865	0,97
Venthon	313	315	0,64
Verrens Arvey	477	480	0,63
Villard sur Doron	475	481	1,26
Total	37 305	37 908	1,62

*Total abonnés 2021 incluant Notre-Dame-de-Bellecombe, sans NDB nombre total d'abonnés de 36 603.

1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 5 857 626 m³ pour l'exercice 2022 (5 837 850 pour l'exercice 2021)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
LES FRASSES AVAL	2 655	4 654	75,29
LES FRASSES AMONT	39 483	43 148	9,28
RUISSEAU DE LA LAITERIE	0	0	
cesarches - EAU FROIDE	24 154	25 359	4,99
LA MOLETTE AVAL	0	0	
marthod - BOEX - en secours	0	0	
COMBE ORCIERE	80 996	73 959	-8,69
mercury - REYDET	0	0	
marthod - LANCHERON	118 147	119 055	0,77
thenesol - PLAMBOIS	0	430	
LA THUILE	33 216	25 538	-23,12
allondaz - LES DESERTS	53 628	36 211	-32,48
marthod - LE CREUX	146 635	158 797	8,29
beaufort - PLAN DE LA CASSE	32 876	46 269	40,74
gilly/isère - POMPAGE LA RACHY	50 744	72 219	42,32
mercury - LA RAMAZ	493	320	-35,09
mercury - LA DHUY	275 522	242 571	-11,96
mercury - LE CARTHERIN ou LE VERNEY	54 175	43 507	-19,69
plancherine - BONTE	58 774	50 913	-13,37
monthion - PLANCHAMPS	90 852	81 404	-10,40
allondaz - PRAVANT	0	0	
cléry - LE FAYET	118 836	106 219	-10,62
plancherine - NANT DES MARTINS	262 637	275 303	4,82
st vital - PUIITS DE SAINT-VITAL	122 495	140 322	14,55
CHAR 3	54 504	59 527	9,22
verrens-arvey ESSERVIOLETS	5 317	4 387	-17,49
GAUDIN	0	1 710	
LA TOUVIERE - secours	0	0	
LES AVENIERES BAS	17 472	12 359	-29,26
CHAR 2	54 504	59 527	9,22
monthion - LE SAULET	3 253	1 300	-60,04
LES AVENIERES HAUT	17 472	12 359	-29,26
NEURIA 1	3 930	0	-100,00
CHAR 1	54 504	59 527	9,22
LE NANT DES MOULINS N°1	113 528	105 838	-6,77
NEURIA 2	3 930	0	-100,00
sieepam - SUBONDINAZ	18 717	17 766	-5,08
CHANET	3 932	0	-100,00

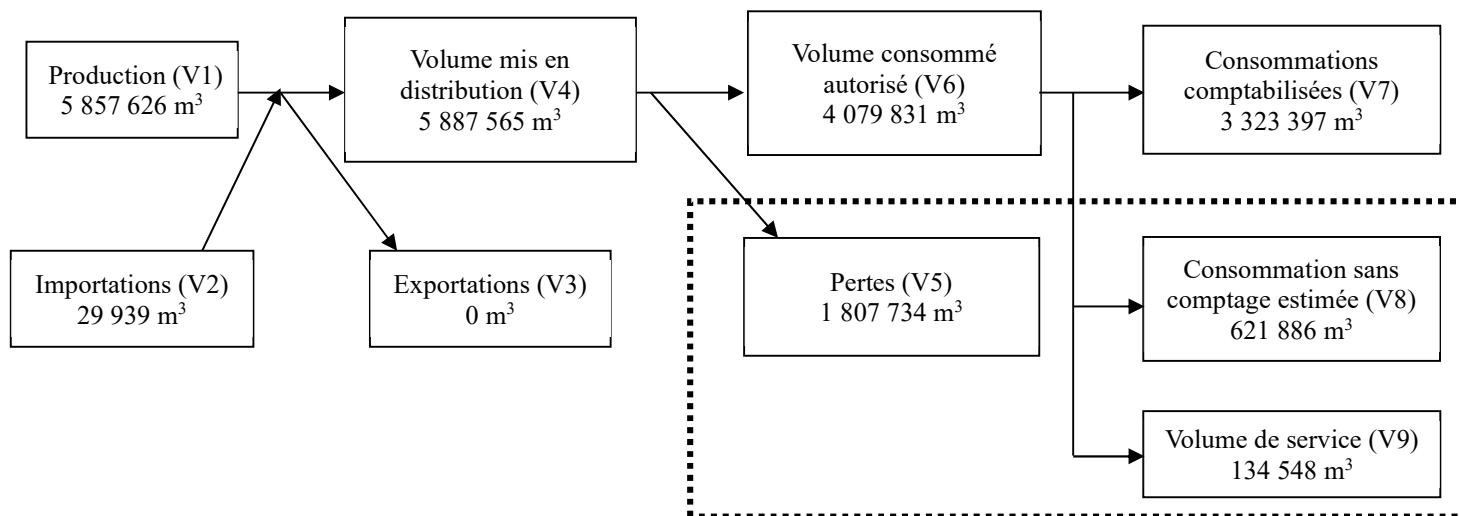
LES LANCHES	1 428	333	-76,68
LE NANT DES MOULINS N°2	113 529	105 838	-6,77
siebam - LES LANCHETS	17 474	12 359	-29,27
siebam - LA CRIEE	0	0	
siebam - LA SEIGLIERE	0	801	
siebam - DU TUNNEL	99 728	87 448	-12,31
siebam - LA 22	35 035	28 364	-19,04
LE MANSTIU AMONT	0	0	
siebam - LES MOUILLES	27 863	26 079	-6,40
LE CHAR	692	813	17,49
LE NANT DE L'EVETTE	13 783	3 099	-77,52
LES VERNIERS	22 210	25 659	15,53
PLAN DU CHOUET	33 217	25 538	-23,12
flumet - LA VERDETTAZ N°1	24 299	23 340	-3,95
flumet - LA VERDETTAZ N°3	24 299	23 340	-3,95
flumet - LES PONTETS N°1	3 289	4 598	39,80
flumet - CLIEUX	5 615	5 724	1,94
flumet - LA VERDETTAZ N°2	24 299	23 340	-3,95
LES PONTETS N°2	3 287	4 599	39,91
flumet - LA VERDETTAZ N°4	24 299	23 339	-3,95
LES PONTETS N°3	3 287	4 599	39,91
flumet - LA RAIE DES PLANES	5 616	5 725	1,94
VALENTIN	24 301	23 340	-3,95
LES ZEUEMETS	2 426	1 011	-58,33
CHAMPROCHER AVAL (CROISELETTE)	131	187	42,75
LES FONTANIERES 1 ET 2	35 483	35 719	0,67
tours en savoie - LE DESERT	40 610	40 187	-1,04
tours en savoie - LES ENVERS	40 611	40 187	-1,04
LES FONTAINES	34 219	25 859	-24,43
OUTRECHASSE	5 345	14 365	168,76
LA SERRAZ	98 572	135 919	37,89
LE CHATEAU	7 992	19 892	148,90
RUISSEAU LA BUCHERE	0	0	
LA DIAIS	5 241	2 598	-50,43
LES FONTANIERES 3	35 483	35 720	0,67
LE VERNEY	120	81	-32,50
BENOIT	321	217	-32,40
LA TUILLETTE	2 900	1 614	-44,34
LES MOUILLES AMONT	2 426	1 012	-58,29
LA COGNETTE	2 901	1 614	-44,36
AJOUX	145 230	123 356	-15,06
PLAN VORGET N°3	320	218	-31,88
PLAN VORGET HAUT N°2 (AVAL)	320	217	-32,19
BANGE	1 577	667	-57,70
NANT DE CROEX 3	145 229	123 356	-15,06
NANT DE CROEX 4	145 229	123 356	-15,06
LE MANCHE AMONT	0	0	

NANT DE CROEX 1	145 229	123 356	-15,06
DRAIN N°6 DE MALATRET	10 065	4 838	-51,93
PLAN VORGET HAUT N°1 (AMONT)	320	217	-32,19
NANT DE CROEX 2	145 229	123 356	-15,06
LE DORINET	120 392	106 324	-11,69
PIERRE TAILLEE AVAL	11 934	15 853	32,84
verrens-arvey LES COMMUNAUX	102 605	105 845	3,16
PIERRE TAILLEE - LACAY - COMBA FORA	11 934	15 853	32,84
Le CHARDONNET bas	11 935	15 853	32,83
LES CELLIERES AVAL	20 167	18 321	-9,15
VERS LES PRES CUDRAY AVAL	13 842	6 979	-49,58
LES BOTTIERES	0	0	
LES ROSIERES	0	5 409	
montailleur - LE MOLLARD DESSOUS	26 907	20 125	-25,21
NANT VERGER	10 731	8 116	-24,37
montailleur - LE PONTET	26 907	20 125	-25,21
LES DEVINS	45 026	39 619	-12,01
PARC	20 167	18 321	-9,15
GRANDE GRANGE	0	0	
LES CELLIERES AMONT	20 167	473	-97,65
montailleur - PRE DE LA TOUR	26 907	20 126	-25,20
PLANAY	18 194	15 943	-12,37
PLANE	4 303	1 378	-67,98
CHENALETTE	415	499	20,24
SOUS LE COL - secours	0	0	
FENETRE 12	113 694	113 170	-0,46
LES SEREINES	23	89	286,96
LES ROBERTS	56 766	62 871	10,75
LA FOURRAZ	67 866	69 785	2,83
COULOIR DU VILLARD	0	0	
ndb - AIGUES FROIDES AMONT	5 067	2 541	-49,85
LES RUELLES	0	0	
ndb - PLAN DERNIER	5 083	2 541	-50,01
REMURU	0	0	
ndb - LES FRASSES N°1 CAPTAGE NORD	5 067	3 070	-39,41
LES MARMITONS	0	0	
ndb - LES FRASSES N°5	5 067	3 071	-39,39
beaufort - MARCOT 1	5 213	8 304	59,29
ndb - LES FRASSES N°3	5 067	3 071	-39,39
beaufort - MARCOT 5	5 212	8 304	59,32
ndb - LES FONTAINES	34 802	2 541	-92,70
ndb - LES RUPPES BLANCHES 1 AVAL	5 067	31 519	522,04
ndb - LES RUPPES BLANCHES 2 AMONT	5 067	31 519	522,04
beaufort - LE GRAND MONT -	62 993	39 662	-37,04
ndb - PLAN DESERT N°1	5 067	2 541	-49,85
beaufort - LA GALERIE CAPONI	5 098	6 400	25,54
ndb - AIGUES FROIDES AVAL	5 067	2 541	-49,85

beaufort - BETTAIX	2 449	2 336	-4,61
ndb - PLAN DESERT N°4	5 073	2 540	-49,93
beaufort - LE CLOU 1	2 450	2 335	-4,69
ndb - PLAN DESERT N°3	5 067	2 541	-49,85
beaufort - LES ECHERES 2	30 175	26 897	-10,86
ndb - LES FRASSES N°1 CAPTAGE SUD	5 067	3 070	-39,41
beaufort - MARCOT 3	5 212	8 304	59,32
ndb - PLAN DESERT N°2	5 067	2 541	-49,85
beaufort - L'AMI	5 097	6 399	25,54
ndb - LES COMBES AVAL	5 067	21 607	326,43
beaufort - LES ECHERES 1	30 174	26 897	-10,86
ndb - LES COMBES AMONT	5 067	21 607	326,43
queige - VARGNE NOUVEAU	8 304	6 492	-21,82
VERNAY	7 267	9 650	32,79
beaufort - MARCOT 2	5 212	8 304	59,32
LES ETELAIS	0	0	
beaufort - BOUDIN	1 802	1 773	-1,61
LES MANSORDS	864	3 271	278,59
beaufort - MARCOT 6	5 212	8 304	59,32
BARLON	0	0	
beaufort - MARCOT 4	5 212	8 304	59,32
beaufort - ROSELEND	1 315	21 900	1565,40
MONTERMONT	0	0	
beaufort - CLUSIONNIERE	32 876	46 269	40,74
MONTCOUTIN	0	0	
beaufort - CLUSONNIERE AMONT	32 876	46 269	40,74
queige - VARGNE INTERMEDIAIRE	8 303	6 492	-21,81
queige - VARGNE AMONT	8 303	6 492	-21,81
beaufort - STALLIERS AVAL	1 463	1 387	-5,19
beaufort - PLAN PERRIER	12 383	12 032	-2,83
queige - L'ORGIERE	42 663	43 614	2,23
queige - VARGNE AVAL	8 303	6 492	-21,81
queige - BRON	5 300	4 000	-24,53
albertville - FORAGES PLAINE DE CONFLANS	1 204 080	1 250 998	3,90
albertville - VILLAGE DU MONT	469	479	2,13
bonvillard - EAU CLAIRE	28 049	30 479	8,66
bonvillard - LA LECHERE	26 120	30 478	16,68
bonvillard - BOIS BATAILLE	28 049	30 479	8,66
Total	5 948 679	5 857 626	-1,53

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



L'eau potable produite en usine est destinée initialement à se retrouver intégralement au robinet du consommateur. La réalité est plus complexe. Les volumes mis initialement en distribution se répartissent ainsi :

- Eau comptabilisée : ces volumes résultent des appareils de comptage. Ils incluent les volumes exonérés.
 - a) Eau non facturée :
 1. Volume consommé sans comptage : volume estimé, utilisé pour les essais incendie, les manœuvre de pompiers...
 2. Volume de service ; volume estimé, autorisé pour l'exploitation du réseau de distribution : lavage des réservoirs, analyseurs de chlore, lavage de filtres et purges de réseau)
 3. Volume dégrévé : volumes passés au compteur de l'utilisateur mais qui ne sont pas facturés du fait de la mise en application de la loi Warsmann
 - b) Eau non facturée non autorisée : ce sont les volumes qui sont les plus communément appelés « pertes » :
 1. Volumes de fuite visibles mais également invisible
 2. Prélèvements illicites d'eau potable sur les poteaux incendie, fraudes au niveau des systèmes de comptage... La Lutte contre ces pertes spécifiques est capitale afin de diminuer les pertes d'eau sur le réseau.
 3. Volumes sur compteurs non vus : Il est estimé un volume qui peut être bien différent de la réalité de consommation. L'écart de volumes entre estimation et réel apparaît également dans ce volet « pertes ».

1.6.2 Production

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit en 2021 (m³)	Volume produit en 2022 (m³)	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource en 2022
LES FRASSES AVAL	2 655	4 654	75,29	80
LES FRASSES AMONT	39 483	43 148	9,28	80
RUISSEAU DE LA LAITERIE	0	0		0
cesarches - EAU FROIDE	24 154	25 359	4,99	80
LA MOLETTE AVAL	0	0		60
marthod - BOEX - en secours	0	0		60
COMBE ORCIERE	80 996	73 959	-8,69	60
mercury - REYDET	0	0		60
marthod - LANCHERON	118 147	119 055	0,77	60
thenesol - PLAMBOIS	0	430		60
LA THUILE	33 216	25 538	-23,12	80
allondaz - LES DESERTS	26 814	18 105	-32,48	80
marthod - LE CREUX	146 635	158 797	8,29	60
beaufort - PLAN DE LA CASSE	32 876	46 269	40,74	60
gilly/isère - POMPAGE LA RACHY	50 744	72 219	42,32	80
mercury - LA RAMAZ	493	320	-35,09	0
mercury - LA DHUY	275 522	242 571	-11,96	60
mercury - LE CARTHERIN ou LE VERNEY	54 175	43 507	-19,69	80
plancherine - BONTE	58 774	50 913	-13,37	80
monthion - PLANCHAMPS	90 852	81 404	-10,40	80
allondaz - PRAVANT	26 814	18 106	-32,48	40
cléry - LE FAYET	118 836	106 219	-10,62	50
plancherine - NANT DES MARTINS	262 637	275 303	4,82	80
st vital - PUIITS DE SAINT-VITAL	122 495	140 322	14,55	80
CHAR 3	54 504	59 527	9,22	60
verrens-arvey ESSERVIOLETS	5 317	4 387	-17,49	80
GAUDIN	0	1 710		80
LA TOUVIERE - secours	0	0		0
LES AVENIERES BAS	17 472	12 359	-29,26	60
CHAR 2	54 504	59 527	9,22	60
monthion - LE SAULET	3 253	1 300	-60,04	80
LES AVENIERES HAUT	17 472	12 359	-29,26	60
NEURIA 1	3 930	0	-100,00	60
CHAR 1	54 504	59 527	9,22	60
LE NANT DES MOULINS N°1	113 528	105 838	-6,77	40
NEURIA 2	3 930	0	-100,00	60
sieepam - SUBONDINAZ	18 717	17 766	-5,08	60
CHANET	3 932	0	-100,00	60
LES LANCHES	1 428	333	-76,68	60
LE NANT DES MOULINS N°2	113 529	105 838	-6,77	40
sieepam - LES LANCHETS	17 474	12 359	-29,27	60

sieepam - LA CRIEE	0	0		40
sieepam - LA SEIGLIERE	0	801		60
sieepam - DU TUNNEL	99 728	87 448	-12,31	40
sieepam - LA 22	35 035	28 364	-19,04	60
LE MANSTIU AMONT	0	0		60
sieepam - LES MOUILLES	27 863	26 079	-6,40	60
LE CHAR	692	813	17,49	0
LE NANT DE L'EVETTE	13 783	3 099	-77,52	60
LES VERNIERS	22 210	25 659	15,53	60
PLAN DU CHOUET	33 217	25 538	-23,12	60
flumet - LA VERDETTAZ N°1	24 299	23 340	-3,95	80
flumet - LA VERDETTAZ N°3	24 299	23 340	-3,95	80
flumet - LES PONTETS N°1	3 289	4 598	39,80	60
flumet - CLIEUX	5 615	5 724	1,94	60
flumet - LA VERDETTAZ N°2	24 299	23 340	-3,95	80
LES PONTETS N°2	3 287	4 599	39,91	60
flumet - LA VERDETTAZ N°4	24 299	23 339	-3,95	60
LES PONTETS N°3	3 287	4 599	39,91	60
flumet - LA RAIE DES PLANES	5 616	5 725	1,94	60
VALENTIN	24 301	23 340	-3,95	60
LES ZEUEMETS	2 426	1 011	-58,33	80
CHAMPROCHER AVAL (CROISELETTE)	131	187	42,75	80
LES FONTANIERES 1 ET 2	35 483	35 719	0,67	60
tours en savoie - LE DESERT	40 610	40 187	-1,04	40
tours en savoie - LES ENVERS	40 611	40 187	-1,04	80
LES FONTAINES	34 219	25 859	-24,43	80
OUTRECHASSE	5 345	14 365	168,76	80
LA SERRAZ	98 572	135 919	37,89	80
LE CHATEAU	7 992	19 892	148,90	60
RUISSEAU LA BUCHERE	0	0		60
LA DIAIS	5 241	2 598	-50,43	80
LES FONTANIERES 3	35 483	35 720	0,67	60
LE VERNEY	120	81	-32,50	60
BENOIT	321	217	-32,40	60
LA TUILLETTE	2 900	1 614	-44,34	80
LES MOUILLES AMONT	2 426	1 012	-58,29	80
LA COGNETTE	2 901	1 614	-44,36	80
AJOUX	145 230	123 356	-15,06	80
PLAN VORGET N°3	320	218	-31,88	60
PLAN VORGET HAUT N°2 (AVAL)	320	217	-32,19	80
BANGE	1 577	667	-57,70	80
NANT DE CROEX 3	145 229	123 356	-15,06	60
NANT DE CROEX 4	145 229	123 356	-15,06	80
LE MANCHE AMONT	0	0		60
NANT DE CROEX 1	145 229	123 356	-15,06	80
DRAIN N°6 DE MALATRET	10 065	4 838	-51,93	40
PLAN VORGET HAUT N°1 (AMONT)	320	217	-32,19	80

NANT DE CROEX 2	145 229	123 356	-15,06	60
LE DORINET	120 392	106 324	-11,69	60
PIERRE TAILLEE AVAL	11 934	15 853	32,84	60
verrens-arvey LES COMMUNAUX	102 605	105 845	3,16	80
PIERRE TAILLEE - LACAY - COMBA FORA	11 934	15 853	32,84	60
Le CHARDONNET bas	11 935	15 853	32,83	60
LES CELLIERES AVAL	20 167	18 321	-9,15	40
VERS LES PRES CUDRAY AVAL	13 842	6 979	-49,58	60
LES BOTTIERES	0	0		40
LES ROSIERES	0	5 409		60
montailleur - LE MOLLARD DESSOUS	26 907	20 125	-25,21	80
NANT VERGER	10 731	8 116	-24,37	60
montailleur - LE PONTET	26 907	20 125	-25,21	60
LES DEVINS	45 026	39 619	-12,01	60
PARC	20 167	18 321	-9,15	0
GRANDE GRANGE	0	0		60
LES CELLIERES AMONT	20 167	473	-97,65	40
montailleur - PRE DE LA TOUR	26 907	20 126	-25,20	80
PLANAY	18 194	15 943	-12,37	60
PLANE	4 303	1 378	-67,98	60
CHENALETTE	415	499	20,24	60
SOUS LE COL - secours	0	0		40
FENETRE 12	113 694	113 170	-0,46	80
LES SEREINES	23	89	286,96	80
LES ROBERTS	56 766	62 871	10,75	60
LA FOURRAZ	67 866	69 785	2,83	60
COULOIR DU VILLARD	0	0		60
ndb - AIGUES FROIDES AMONT	5 067	2 541	-49,85	40
LES RUELLES	0	0		80
ndb - PLAN DERNIER	5 083	2 541	-50,01	40
REMURU	0	0		60
ndb - LES FRASSES N°1 CAPTAGE NORD	5 067	3 070	-39,41	60
LES MARMITONS	0	0		60
ndb - LES FRASSES N°5	5 067	3 071	-39,39	60
beaufort - MARCOT 1	5 213	8 304	59,29	60
ndb - LES FRASSES N°3	5 067	3 071	-39,39	60
beaufort - MARCOT 5	5 212	8 304	59,32	60
ndb - LES FONTAINES	34 802	2 541	-92,70	50
ndb - LES RUPPES BLANCHES 1 AVAL	5 067	31 519	522,04	50
ndb - LES RUPPES BLANCHES 2 AMONT	5 067	31 519	522,04	50
beaufort - LE GRAND MONT -	62 993	39 662	-37,04	60
ndb - PLAN DESERT N°1	5 067	2 541	-49,85	50
beaufort - LA GALERIE CAPONI	5 098	6 400	25,54	60
ndb - AIGUES FROIDES AVAL	5 067	2 541	-49,85	50
beaufort - BETTAIX	2 449	2 336	-4,61	60
ndb - PLAN DESERT N°4	5 067	2 540	-49,87	50
beaufort - LE CLOU 1	2 450	2 335	-4,69	60

ndb - PLAN DESERT N°3	5 067	2 541	-49,85	50
beaufort - LES ECHERES 2	30 175	26 897	-10,86	60
ndb - LES FRASSES N°1 CAPTAGE SUD	5 067	3 070	-39,41	60
beaufort - MARCOT 3	5 212	8 304	59,32	60
ndb - PLAN DESERT N°2	5 067	2 541	-49,85	50
beaufort - L'AMI	5 097	6 399	25,54	60
ndb - LES COMBES AVAL	5 067	21 607	326,43	50
beaufort - LES ECHERES 1	30 174	26 897	-10,86	60
ndb - LES COMBES AMONT	5 067	21 607	326,43	50
queige - VARGNE NOUVEAU	8 304	6 492	-21,82	60
VERNAY	7 267	9 650	32,79	60
beaufort - MARCOT 2	5 212	8 304	59,32	60
LES ETELAIS	0	0		60
beaufort - BOUDIN	1 802	1 773	-1,61	60
LES MANSORDS	864	3 271	278,59	60
beaufort - MARCOT 6	5 212	8 304	59,32	60
BARLON	0	0		80
beaufort - MARCOT 4	5 212	8 304	59,32	60
beaufort - ROSELEND	1 315	21 900	1565,40	60
MONTERMONT	0	0		60
beaufort - CLUSIONNIERE	32 876	46 269	40,74	60
MONTCOUTIN	0	0		60
beaufort - CLUSONNIERE AMONT	32 876	46 269	40,74	60
queige - VARGNE INTERMEDIAIRE	8 303	6 492	-21,81	60
queige - VARGNE AMONT	8 303	6 492	-21,81	60
beaufort - STALLIERS AVAL	1 463	1 387	-5,19	60
beaufort - PLAN PERRIER	12 383	12 032	-2,83	60
queige - L'ORGIERE	42 663	43 614	2,23	80
queige - VARGNE AVAL	8 303	6 492	-21,81	60
queige - BRON	5 300	4 000	-24,53	80
albertville - FORAGES PLAINE DE CONFLANS	1 204 080	1 250 998	3,90	40
albertville - VILLAGE DU MONT	469	479	2,13	60
bonvillard - EAU CLAIRE	28 049	30 479	8,66	60
bonvillard - LA LECHERE	26 120	30 478	16,68	80
bonvillard - BOIS BATAILLE	28 049	30 479	8,66	60
Total du volume produit (V1)	5 948 679	5 857 626	-1,53	61

1.6.3 Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
SUEZ – DSP Les Saisies	37 394	29 939	-19,9%	80
Total d'eaux traitées achetées (V2)	37 394	29 939	-19,9%	80

1.6.4 Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	3 374 125	3 323 397	-1,5%

1.6.5 Autres volumes

	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	634 186	621 886	-1,9%
Volume de service (V9)	81 431	134 548	65,2%

1.6.6 Volume consommé autorisé

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- Volumes comptabilisés : Ils résultent à la somme des relèves des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volume facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés, ramenés sur 365 jours.
- Volumes consommés sans comptage
- Volume de service

	Exercice 2021 en m ³ /an	Exercice 2022 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	4 089 742	4 079 831	-0,24%

1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 962,08 kilomètres au 31/12/2022.

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 15.00€ au 01/01/2022
15.90€ au 01/01/2023

Tarifs Albertville hors Saint Sigismond		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	37,78 €	80,72 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,0897 €/m ³	1,0825 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0547 €/m ³	0,02 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m ³	0,28 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 15/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les frais d'accès au service

2.2 Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

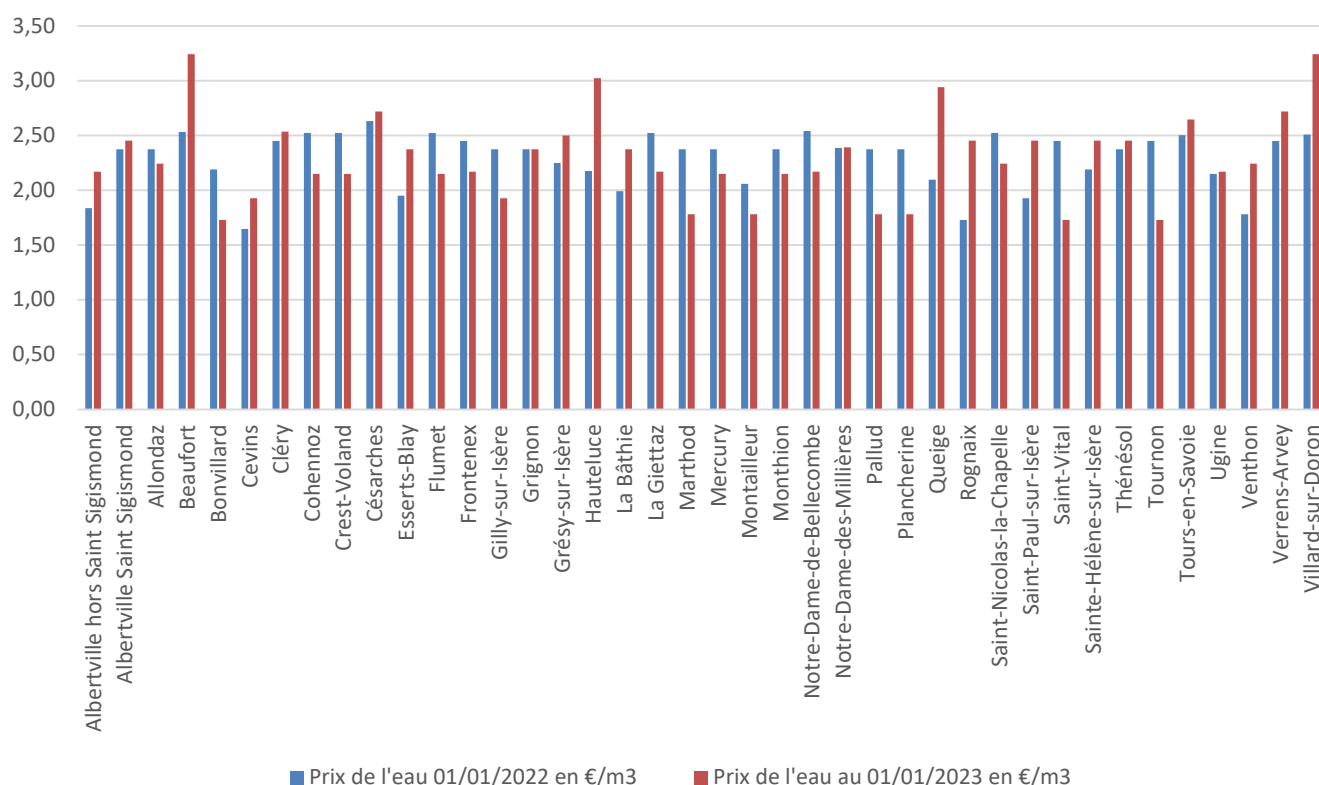
Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	37,78	80,72	113,7%
Part proportionnelle	130,76	129,90	-0,7%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	168,54	210,62	25%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,56	2,40	-63,4%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	33,60	0%
TVA	11,48	13,56	18,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	51,64	49,56	-4%
Total	220,18	260,18	18,2%
Prix TTC au m³	1,83	2,17	18,6%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix de l'eau 01/01/2022 en €/m3	Prix de l'eau au 01/01/2023 en €/m3
Albertville hors Saint Sigismond	1,83	2,17
Albertville Saint Sigismond	2,37	2,45
Allondaz	2,37	2,24
Beaufort	2,53	3,24
Bonvillard	2,19	2,24
Cevins	1,65	2,24
Cléry	2,45	2,53
Cohennoz	2,52	3,24
Crest-Voland	2,52	3,24
Césarches	2,63	2,72
Esserts-Blay	1,95	2,24
Flumet	2,52	3,24
Frontenex	2,45	2,53
Gilly-sur-Isère	2,37	2,45
Grignon	2,37	2,45
Grésy-sur-Isère	2,25	2,50
Hauteluce	2,18	3,02
La Bâthie	1,99	2,17
La Giettaz	2,52	3,24
Marthod	2,37	2,24
Mercury	2,37	2,45
Montailleur	2,06	2,24
Monthion	2,37	2,45
Notre-Dame-de-Bellecombe	2,54	3,24
Notre-Dame-des-Millières	2,39	2,39
Pallud	2,37	2,45
Plancherine	2,37	2,45
Queige	2,10	2,94
Rognaix	1,73	2,24
Saint-Nicolas-la-Chapelle	2,52	3,24
Saint-Paul-sur-Isère	1,93	2,24
Saint-Vital	2,45	2,53
Sainte-Hélène-sur-Isère	2,19	2,24
Thénésol	2,37	2,24
Tournon	2,45	2,53
Tours-en-Savoie	2,50	2,65
Ugine	2,15	2,17
Venthon	1,78	2,24
Verrens-Arvey	2,45	2,53
Villard-sur-Doron	2,51	3,24
Prix Moyen	2,29	2,59

Prix de l'eau selon la facture type 120m3 (€ TTC /m3) 2022/2023



Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle (une facturation sur estimation et une facturation sur relève).

2.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	5 950 375.82	6 191 000.25	4.04%
<i>Dont location de compteurs</i>	666 161.41	699 859.95	5.06%
Total recettes de vente d'eau	5 950 375.82	6 191 000.25	4.04%
Recettes liées aux travaux	112 934.62	103 896.61	-8%
Autres recettes redevance pollution	816 764.70	803 251.76	-1.65%
Autres taxes et redevances	152 268.56	165 119.57	8.44%
Autres prestations de service	47 238.41	57 047.64	20.77%
Total autres recettes	1 129 206.29	1 129 315.58	0.01%
Total des recettes	7 079 582.11	7 320 315.83	3.40%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 7 320 315 € (7 079 582 € au 31/12/2021).

3 Indicateurs de performance

3.1 Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	679	38	692	16
Paramètres physico-chimiques	670	46	702	55

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	94,4%	97,7%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	93,1%	92,2%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		81,88%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	81,35%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	96

3.3 Indicateurs de performance du réseau

3.3.1 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution est appelé « rendement primaire ».

	Exercice 2022
Rendement du réseau	69,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	11,62
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	56,4 %

Un plan d'action visant à réduire les fuites a été mis en place par le service des eaux d'Arlysière en partenariat avec l'agence de l'eau, afin d'optimiser le rendement sur l'intégralité des secteurs, et de minimiser les volumes prélever dans le milieu naturel.

3.3.2 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 7,3 m³/j/km.

3.3.3 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 5,1 m³/j/km.

3.3.4 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas

Exercice	2016-2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	10.05	2.29	5.20	3.82	1.25

Au cours des 5 dernières années, 22,61 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,47% (0,43 en 2021).

3.4 Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60%.

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

Pour l'année 2022, 0 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (0 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0 en 2021).

3.6 Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2021).

3.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	10 713 136,76	9 895 467,95
Epargne brute annuelle en €	787 877,7	2 366 435,31
Durée d'extinction de la dette en années	13,6	4,2

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de 4,2 ans (13,6 en 2021).

Commentaire concernant l'encours de la dette : Budget AEP au 31/12/2022

3.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	553 061,31	369 859,6
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2021	6 617 945,38	7 757 544,45
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2021	8,36	4,77

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2021 est de 4,77% (8,36 en 2021).

3.9 Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 334

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de 8,8 pour 1000 abonnés (14,37 en 2021).

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 911 686	1 357 700
Montants total des subventions en €	1 155 362	644 144
<i>Subventions agence de l'eau</i>	1 104 422	400 318
<i>Subvention départementale</i>	50 940	231 066
<i>Subvention communes</i>	0	12 760
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2 État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	10 713 136,76	9 895 467,95
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	757 193,95
	en intérêts	273 203,70
		823 776,61
		261 476,27

La durée d'extinction de la dette de la collectivité est de 4,18 ans.

4.3 Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de **621 918,10 €** (1 032 120,17€ en 2021) pour les biens, 24 847,25€ pour les subventions (données globales Agglo) 25 315,40 en 2021)

	2021	2022
Dotation amortissements pour les biens (6811-042)	548 251,57	621 918,10
Amortissement subventions (777-042)	25 315,40	24 847,25

4.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2022 en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
BP régie et DSP eau, dépense équipement	3 431 834.29 €	8 496 076 .12 €

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

PPI annexé

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1 Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0 .

50 252,17 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0151 €/m³ pour l'année 2022 (0,0069 €/m³ en 2021).

6 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		63 463
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,83	2,17
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	94,4%	97,7%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	93,1%	92,2%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	85	96
P104.3	Rendement du réseau de distribution		69,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]		7,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]		5,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,43%	0,47%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0069	0,0151
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	13,6	4,2
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	8,36%	4,77%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	14,37	8,8